Image not found or type unknown

Divorce, remboursement de crédits

Par **Greg1980**, le **05/05/2022** à **20:44**

Bonjour,

Nous sommes en instance de divorce,

je suis propriétaire de la maison.

Les crédits ont étés payés par les deux partis.

je conserve la maison et en accord avec mon ex-épouse, je vais lui verser une somme.

comment doit on déclarer cette somme et est t'elle impôsable?

Merci

Par **youris**, le **06/05/2022** à **11:03**

bonjour,

sachant que la maison était votre bien propre dont le crédit a été remboursé par la communauté, dans le cadre du divorce, vous devez une récompense à la communauté.

je ne pense pas qu'il faille la déclarer puisqu'il s'agit d'une créance de la communauté à votre égard.

votre avocat devrait vous confirmer cela.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés